Une entreprise doit-elle débourser "483 euros" pour augmenter de "100 euros net" le salaire d'un employé payé au smic, comme l'affirme le PDG de Coopérative U ?

En réalité, le montant nécessaire pour augmenter de 100 euros net une personne rémunérée au salaire minimum est presque deux fois inférieur à celui annoncé mardi par Dominique Schelcher.

Par plus tard
CFP-communications

Mathilde Tacker
Journal Télématique

Publié le 04/09/2024 à 09:34
Temps de lecture : 3min

Le PDG de la Coopérative U, Dominique Schelcher, à Paris, le 27 août 2024. (JAMES ALLAN / FOCUS U / AFP)

Le coût du travail au cœur des débats de la rentrée. Ce dispositif, le chef d'entreprise que je suis veut augmenter de 100 euros net quelque soit le salaire d'un employé au smic, ça me coûte 483 euros", a assuré Dominique Schelcher, le PDG de Coopérative U, au micro de France Inter, mardi 1er septembre.

Selon lui, "pas d'entreprises ont les moyens de ce pays-ci". Il plaide donc pour "trouver une juste répartition entre la protection sociale sur le travail", le "fait qu'on transfère en partie sur la consommation", avec la mise en place de la "TVA sociale", qui permettrait de baisser les cotisations sur les salaires en augmentant la taxe sur la valeur ajoutée. Mais le chiffre avancé par Dominique Schelcher pour défendre cette mesure ne correspond pas, en réalité, à une augmentation de 100 euros net des salaires d'une personne rémunérée au smic.

Un chiffre mal interprété

Franceinfo a réalisé le test à l'aide du simulateur de cotisations employeur de l'Urssaf. Pour augmenter de 100 euros net un salarié au smic, autrement dit passer d'un salaire net de 1 398,37 euros à 1 498,37 euros, le montant de l'employeur augmente en réalité de 246 euros, selon les calculs de franceinfo. Un montant proche d'une fois et demie à deux environ par le patron de Coopérative U.

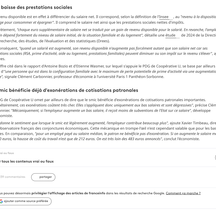

Le chiffre avancé par Dominique Schelcher existe toutefois bel et bien. Le montant évoqué ne correspond cependant pas à la notion de "salaire net" mais de "revenu disponible". Il est tiré d'un rapport des économistes Antoine Bozio et Etienne Wasmer, rendu public en 2024.

Selon cette étude, "pour une personne seule sans enfant dont le revenu d'activité est au niveau du smic, l'augmentation du coût du travail nécessaire à une augmentation du revenu disponible de 100 euros par mois est, en octobre 2023, de 483 euros, dont 19 euros imputés par la variation de la prime d'activité".

Une baisse des prestations sociales

Le revenu disponible est en effet à différencier du salaire net. Il correspond, selon la définition de l'Insee, au "revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner, après prélèvements et versements de prestations sociales reçues".

Concrètement, "chaque euro supplémentaire de salaire net se traduit pour un peu moins d'un euro disponible pour le salarié. En revanche, l'employeur de ce gain dépense forcément du revenu de salaire initial, de la situation forcément et de l'agément", détaille une étude, de 2024 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Par conséquent, "quand un salarié est augmenté, son revenu disponible s'augmente pas forcément autant que son salaire net car ses prestations sociales (RSA, prime d'activité, aide au logement, prestations familiales) peuvent diminuer ou son impôt sur le revenu s'élever", ajoute la Drees.

Le chiffre mis dans la rapport d'Antoine Bozio et d'Etienne Wasmer, lui "lorsqu'il s'applique à PDG de Coopérative U, ce baisse par ailleurs sur le cas d'une personne qui est dans la configuration familiale avec le maximum de prets potentiels de prime d'activité et une augmentation de salaire", signale Clément Carbonnier, professeur d'économie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Le smic bénéficie déjà d'exonérations de cotisations patronales

Le PDG de Coopérative U omet par ailleurs de dire que le smic bénéficie d'exonérations de cotisations patronales importantes. "Budgétairement, les exonérations ciblent très très fort ceux qui bénéficient deux uniquement aux bas salaires et sont dégressives", précise Clément Carbonnier. "Mécaniquement, si l'employeur augmente un bas salaire, il reçoit moins de subventions de l'Etat sur ce salaire", développe l'économiste.

"Cela donne le sentiment que lorsque le smic est légèrement augmenté, l'employeur contribue beaucoup plus", ajoute Xavier Timbeau, directeur de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Cette mécanique en trompe-l'œil n'est cependant valable que pour les bas salaires. Au-delà de 1,6 fois le salaire minimum, "le coût du travail est plus élevé pour l'employeur", souligne Clément Carbonnier. Une étude publiée en 1993 estime, la hausse de coût du travail n'est que de 272 euros. De sol-ci les bas des 483 euros annoncés", conclut l'économiste.

— Voir sur Focus
Voir tous les contenus vrai vs faux
CFP-communications
partager
Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de francetvinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ou pourquoi ?
Ajouter comme source préférée
Vous recevrez des notifications

Sur le même thème

— Voir sur Focus
Cotisations de vente du budget 2027 coûteront à cette US millionds d'euros à l'Etat ?
— Voir sur Focus
Marina Tondelier si elle relaxe du dire qu'une lui sur la transmission d'enregistrer familiale ses "détournéé" pour "sortir d'optimisation fiscale" ?
— Voir sur Focus
Longévitrence de vie en bonne santé est elle "aussi" bonne "santé meilleure" en France qu'en Europe ?
— Voir sur Focus
Qui dites courts ou des entrés longs coûtent le plus chez à l'Assurance maladie ?
La Banque centrale européenne peut elle racheter la dette publique française, comme l'affirme la France insoumise ?

L'Hebdo Vrai ou Faux
Chaque samedi à 19h décoder le vrai du faux sur l'actualité de la semaine
les canards à 4%
S'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article
Vrai ou faux
Eco / Conso

contenus sponsorisés
Découvrez 3 des plus Rare Vintage Watches
Prêt-à-porter, haute couture et maroquinerie
Voici les 3 meilleurs Vins Rouges Bordeaux
Accessoires pour personnes malvoyantes
Cuisine domestique
Chaise de jardin
Chaise de jardin
Vacances scolaires
Vacances scolaires